

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 19 septembre 2022, a adopté les règlements suivants :

- 22-038** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 40^e et la 41^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 19-022-5** **Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022)**
L'objet est notamment d'inclure au programme des projets de logements sociaux financés par la Société d'habitation du Québec, de clarifier le processus d'octroi de contrats pour l'exécution de travaux et de bonifier les taux unitaires maximaux de subvention.
- 02-003-8** **Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)**
Ce règlement remplace l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2021 » pour tenir compte de l'évolution du réseau routier depuis la dernière modification.
- 22-043** **Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01)**
Ce règlement ajoute le secteur des rues Édouard et Alepin et des 4^e et 8^e Avenues, dans l'arrondissement de LaSalle, et précise le montant maximal de la subvention applicable aux adresses de ce secteur.
- 22-044** **Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance**
- 02-136-11** **Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)**
Les modifications concernent notamment le retrait de la fonction relative aux projets d'identification du patrimoine immatériel ainsi que de personnages, d'événements et de lieux historiques, maintenant sous la responsabilité du Comité consultatif en reconnaissance. Des ajustements sont également apportés aux procédures du Conseil du patrimoine et à la production d'un énoncé de l'intérêt patrimonial.
- 20-041-5** **Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)**
L'objet est de remplacer l'annexe B afin d'y ajouter une zone de logement abordable sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

16-082-1 Règlement modifiant le règlement 16-082

La modification consiste à réduire à 12 m (4 étages) la hauteur maximale de la Tour 6 aux plans de l'annexe B du Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex (16-082).

Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat